République Française Département : LOZERE Arrondissement : Florac

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération N° DE 2024 018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent	Votants
exercice	S	
19	15	16
Date de la convocation : 16/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Le vingt-six février deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

<u>Présents</u>: Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Cyril DJALMIT représenté par Michèle BUISSON

<u>Absents et Excusés</u> : Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Gilles MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adressage - Plan de financement de la signalétique

Monsieur le maire rappelle au Conseil que le nouvel adressage de la commune a été voté, il est maintenant temps de réaliser la mise en place de la signalétique permettant son utilisation quotidienne. Il présente au conseil les plaques et panneaux choisis en commission adressage et le chiffrage correspondant. Le montant de la fourniture du matériel s'élève à 37 445.75 € HT

Monsieur le maire propose au conseil de demander des subventions auprès de l'état, en effet la mise en place de l'adressage est une nécessité absolue pour permettre une intervention rapide et efficace des secours. C'est ainsi une question de sécurité primordiale.

Le plan de financement pourrait être le suivant : État : 60 % - 22 467.45 €

Commune: 40 % - 14 978, 30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le plan de financement et mandate monsieur le maire pour déposer le dossier auprès des services de l'Etat

Stéphan MAURIN Président de séance

RF

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 00/03/2024 048-200057594-DE 2024 018-DE Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christelle FOLCHER

onsecrétaire de séance

DE 2024 018